

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2415

11 décembre 2009

SOMMAIRE

ADM Luxembourg S.à r.l.	115915	Incar Equipment S.A.	115899
AGEFISC Luxembourg S.à r.l.	115888	Krisian S.A.	115918
Arcano Global Opportunity II (SCA) SI-CAR	115916	Kurtic S.C.I.	115899
B2B Capital S.A.	115897	Lincoln Electric Holdings S.à r.l.	115893
Bauerenhaff, s.à r.l.	115906	LLWI & B S.A.	115912
Belgrave S.A.	115912	Lufthansa SICAV-FIS	115905
C&C Luxembourg Sàrl	115901	LUXMODE Diffusion s.à r.l.	115899
Central Properties S.A.	115874	Lux Service Manutention SA	115897
Champs Finances Holding S.A.	115907	Meritaton S.A.	115912
Chasselas Investissements S.A.	115913	Metrico Sàrl	115914
Club Telecom S.A.	115899	MEZZANINE 2000 (Prezioso) S.à r.l. ...	115914
Dakin Equity S.A.	115876	MEZZANINE 2000 (Prezioso) S.à r.l. ...	115920
Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.	115879	MJM S.A.	115913
Dekima S.A.	115907	Night Events S.A.	115917
Dirbach Immo S.A.	115906	Night Events S.A.	115916
Echelle S.A.	115916	Night Events S.A.	115917
Elwalux SA	115875	Night Events S.A.	115917
Enovos Luxembourg S.A.	115893	Night Events S.A.	115918
Express Transports National et International	115879	Reuro Lux S.A.	115879
Ffauf S.A.	115914	Saipem Luxembourg S.A.	115915
Food Concepts Holding SA	115890	Scaramouche.lu S.à r.l.	115899
Forestière Internationale Luxembourg S.A.	115915	SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial	115914
Frame S.à r.l.	115917	Springboard Group S.à r.l.	115893
Fresenius Finance I S.A.	115918	UrAsia Energy Holdings Ltd	115899
Fresenius Kabi Finance I S.A.	115917	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	115917
Gabier S.A.	115875	Venoplas	115875
HAPOGA	115918	Ventaglio International S.A.	115874
Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l.	115876	Verinus S.à r.l.	115913
HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.	115879	Wallbridge Real Estate S.A.	115897
Huhtalux S.à r.l.	115920	Wepe Trading S.à r.l.	115897
		White Eagle Holding S.A.	115874
		Yzach Health S.A.	115906

Ventaglio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 48.802.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Paolo MONDIA en qualité d'administrateur de la société est acceptée.
2. Est élu en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne en Belgique et résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009148272/17.

(090179413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

White Eagle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 65.807.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 novembre 2009 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société BF Consulting S.à.r.l. de son poste de Commissaire, avec effet immédiat.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Réviconsult S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 139.013.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009148275/20.

(090179410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Central Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 78.416.

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 10.11.2009 que:

- La société Fiduciaire G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Fidocom S.A., révoquée de son poste de commissaire aux comptes. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.11.2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009148252/17.

(090179643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Venoplas, Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.
R.C.S. Luxembourg B 108.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009148253/12.

(090179327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Elwalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.850.

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 10.11.2009 que

- La société Fiduciaire G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Thyssen, révoquée de son poste de commissaire aux comptes.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.11.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009148254/18.

(090179644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Gabier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 123.012.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
- Monsieur Andréa DE MARIA, employé privé, né le 01 août 1975 à Tricase (Italie) et demeurant professionnellement à 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg; a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michèle CANEPA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur actuel, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Commissaire:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 19/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009148243/24.

(090179567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009148242/11.

(090179161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Dakin Equity S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 149.418.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DAKIN EQUITY S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 novembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui

concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2009. Relation GRE/2009/4276. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 27 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009150241/151.

(090181966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

ETNI, Express Transports National et International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 130, route de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 124.118.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN
Notaire

Référence de publication: 2009148257/11.

(090179380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.282.500,00.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 148.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009148251/13.

(090179299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 26.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31.08.2009 sous la référence L090136391.05.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pr Me Joëlle BADEN
Signature

Référence de publication: 2009148250/13.

(090179229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Reuro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 149.422.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The public limited company under Norwegian law Hval Trading AS, with registered office in N-2022 Gjerdrum, Hval Gard (Norway),

here duly represented by Mr Gerhard NELLINGER, advisor, residing professionally in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of REURO LUX S.A. (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 6th of May at 11.00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions are taken unanimously.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
2. The first General Meeting will be held in the year 2010.

3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder the company Hval Trading AS, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - Mr Ole Bernhard STAKE, director, born in Gol (Norway), on the 28th of June 1955, residing in N-2022 Gjerdrum, Hval (Norway);
 - Mrs Andrea THIELENHAUS, private employee, born in Cologne (Germany), on the 25th of March 1963, residing professionally in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;
 - The public limited company INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., established and having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg number B62821.
3. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr Gerhard NELLINGER, advisor, born in Trier (Germany), on the 22nd of April 1949, residing professionally in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, is appointed as permanent representative of the above named director INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A..
4. The partnership (société civile) AUTONOME DE REVISION, having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg number E955, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. The registered office is established in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr Ole Bernhard STAKE, prenamed:
 - as chairman of the board of directors, and
 - as managing director of the Company.
7. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and résidence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit norvégien Hval Trading AS, ayant son siège social à N-2022 Gjerdrum, Hval Gard (Norvège),

ici dûment représentée par Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de REURO LUX S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 6 mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. 11 pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication

similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à l'unanimité.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société Hval Trading AS, prédésignée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cent euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Ole Bernhard STAKE, administrateur, né à Gol (Norvège), le 28 juin 1955, demeurant à N-2022 Gjerdrum, Hval (Norvège);
 - Madame Andréa THIELENHAUS, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;
 - La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro B62821.
3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, né à Trèves (Allemagne), le 22 avril 1949, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, est nommé représentant permanent de l'administrateur ci-avant nommé INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A..
4. La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E955, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Le siège social est établi à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Ole Bernhard STAKE, préqualifié:
 - comme président du conseil d'administration, et
 - comme administrateur-délégué de la Société.
7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NELLINGER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2009. Relation GRE/2009/4281. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 27 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009150238/454.

(090182104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

AGEFISC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.427.

— STATUTS

L'an deux mille neuf,
le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Madame Nathalie GREGOIRE, employée privée, née à Ougrée (Belgique), le 12 avril 1966, demeurant rue du Docteur Beaujean 5/C, B-4218 Héron (Belgique),

2.- Monsieur Fabrice FOGLI, comptable-conseiller économique, né à Namur (Belgique), le 25 février 1966, demeurant rue du Docteur Beaujean 5/C, B-4218 Héron (Belgique),

3.- Monsieur Gerd HEINZIUS, expert-comptable, né à St. Vith (Belgique), le 12 juin 1972, demeurant Manderfeld 81, B-4760 Bullingen.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un bureau de conseil économique et comptable au sens le plus large du terme.

La société pourra donner des formations ou participer à des conférences dans les domaines couverts par son objet principal.

La société pourra encore faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "AGEFISC Luxembourg S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Heinerscheid, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Ensuite les trois associés Messieurs Gerd HEINZIUS, Fabrice FOGLI, et Madame Nathalie GREGOIRE, prénommés, ont déclaré souscrire et libérer intégralement par des versements en numéraire les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts	Libération
1) Mme Nathalie GREGOIRE, prénommée	EUR 6.250,-	50	EUR 6.250,-
2) M. Fabrice FOGLI, prénommé;	EUR 3.125,-	25	EUR 3.125,-
3) M. Gerd HEINZIUS, prénommé;	EUR 3.125,-	25	EUR 3.125,-
TOTAL:	<u>EUR 12.500,-</u>	<u>100</u>	<u>EUR 12.500,-</u>

Preuve de cette libération intégrale en numéraire a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 1 Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice FOGLI, comptable-conseiller économique, né à Namur (Belgique), le 25 février 1966, avec adresse professionnelle au 1 Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Heinerscheid, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants susnommés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GREGOIRE, F. FOGLI, G. HEINZIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14266. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009150225/130.

(090182707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.563.307,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

In the year two thousand and nine, on the 6th of November,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Food Concepts Holding SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B148428, having its registered office at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, incorporated pursuant to a notarial deed of notary Carlo Wersandt on 18 September 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2060 of 20 October 2009 (the Company).

The Meeting is opened at 11:00 a.m. with Mrs Monica Porfilio, manager, residing professionally in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Mr Massimiliano Seliziato, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mr Serge Dupont, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of

the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list, as well as the powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that all the one million five hundred sixty-three thousand three hundred and seven (1,563,307) shares with a nominal par value of one euro (EUR 1), divided into one million three hundred ninety-eight thousand one hundred seventy-six (1,398,176) Class A shares and one hundred sixty-five thousand one hundred thirty-one (165,131) Class B shares, representing the entire subscribed share capital of the Company of one million five hundred sixty-three thousand three hundred and seven (EUR 1,563,307), are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of, the agenda prior to the Meeting. The Meeting therefore decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to amend article 3 of the articles of association of the Company.

III. The Meeting, after deliberation, passed the following resolutions by an unanimous vote:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend article 3 of the articles of association of the Company, which will read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may provide management services, assistance and other services to subsidiaries, related companies or third parties in relation to food industry or related services. It may create, buy, sell or use any intellectual property rights or similar rights in this respect.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately eight hundred euros.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at 11.30 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the appearing persons, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Food Concepts Holding SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B148428, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître Carlo Wersandt du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2060 du 20 octobre 2009 (la Société).

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Mme Monica Porfilio, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Massimiliano Selizato, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Serge Dupont, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment les Membres du Bureau ou le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux ressortent d'une liste de présence, signée par les Actionnaires et/ou le(s) mandataire(s) des Actionnaires représenté(s) en vertu de procuration(s) émise(s) par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Il résulte de cette liste de présence que les un million cinq cent soixante-trois mille trois cent sept (1.563.307) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), divisées en un million trois cent quatre-vingt dix-huit mille cent soixante-seize (1.398.176) parts sociales de Classe A et en cent soixante-cinq mille cent trente et une (165.131) parts sociales de Classe B, représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de un million cinq cent soixante-trois mille trois cent sept euro (EUR 1.563.307) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de ce fait de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 3 des statuts de la Société.

III. L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Actionnaires décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société, dont le contenu sera le suivant:

" Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut procurer des services de gestion, assistance et autres services aux filiales, sociétés affiliées ou tiers en relation avec l'industrie alimentaire ou des services liés. Elle peut créer, acheter, vendre ou utiliser tous droits de propriété intellectuelle ou droits similaires à cet effet.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève l'Assemblée à 11.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux parties comparantes, agissant ès-qualités, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Monica Porfilio, Massimiliano Seliziato, Serge Dupont, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. LAC/2009/47309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009149137/143.

(090180855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Enovos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009148249/11.

(090179210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Springboard Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009148255/13.

(090179318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Lincoln Electric Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.225.

In the year two thousand nine, the second day of November, before Me Joseph Elvinger, notary residing at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Lincoln Electric North America, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware in the United States, having its registered office at 22801 Saint Claire Avenue, Cleveland, Ohio 44117-1199, registered with Secretary of State of Delaware under number 3629751, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Lincoln Electric Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing then in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, on September 25, 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),

here represented by Torsten Sauer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cleveland, Ohio, United States of America, on November 2, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of ninety thousand United States dollars (USD 90,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000), represented by two-hundred and fifty (250) shares in registered form, having a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up, to one hundred fifteen thousand United States dollars (USD 115,000) by way of the issue of nine hundred (900) new shares of the Company having a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to nine hundred (900) new shares having a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of nine hundred (900) ordinary shares (the New LuxCo Shares) it holds in the capital of Lincoln Electric Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the New LuxCo), such New LuxCo Shares having an aggregate fair market value of one hundred thirty-five million United States dollars (USD 135,000,000), representing ninety per cent (90 %) of the share capital of New LuxCo.

The contribution in kind of the New LuxCo Shares to the Company, in an aggregate amount of one hundred thirty-five million United States dollars (USD 135,000,000) is to be allocated as follows:

- an amount of ninety thousand United States Dollars (USD 90,000) shall be allocated to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of one hundred thirty-four million nine hundred ten thousand United States dollars (USD 134,910,000) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The value of the contribution of the New LuxCo Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated November 2, 2009, issued by the management of New LuxCo and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

"1. The Sole Shareholder is the owner of the New LuxCo Shares, representing ninety per cent (90 %) of the share capital of New LuxCo.

2. The New LuxCo Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the New LuxCo Shares and possesses the power to dispose of the New LuxCo Shares.

4. None of the New LuxCo Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the New LuxCo Shares and none of the New LuxCo Shares are subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the New LuxCo Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of New LuxCo, the New LuxCo Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the New LuxCo Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind and will be performed at the request of the Sole Shareholder at the latest on the date of the capital increase of the Company.

8. Based on general accepted accounting principles, the fair market value of the New LuxCo Shares amounts to at least one hundred thirty-five million United States dollars (USD 135,000,000) as per the attached balance sheet dated November 2, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate and a copy of the balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the above change, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one hundred fifteen thousand United States dollars (USD 115,000), represented by one thousand one hundred and fifty (1,150) shares in registered form, having a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above change and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Lincoln Electric North America, Inc., une société constituée selon les lois du Delaware aux Etats-Unis, ayant son siège social au 22801 Saint Claire Avenue, Cleveland, Ohio 44117-1199, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3629751, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Lincoln Electric Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), constituée selon un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, le 25 septembre 2009 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

ici représentée par Torsten Sauer, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Cleveland, Ohio, aux Etats-Unis le 2 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt dix mille dollars américains (USD 90.000) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000) par l'émission de neuf cents (900) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les neuf cents (900) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de neuf cents (900) parts sociales ordinaires (les Nouvelles Parts Sociales de la Société Luxembourgeoise) qu'il détient dans le capital de Lincoln Electric Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Nouvelle Société Luxembourgeoise), ces Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise ayant une juste valeur marchande totale de cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 135.000.000), représentant quatre-vingt dix pour cent (90%) du capital social de la Nouvelle Société Luxembourgeoise.

L'apport en nature des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise à la Société, d'un montant total de cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 135.000.000) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de quatre-vingt dix mille dollars américains (USD 90.000) sera affecté sur le compte capital social nominal de la Société; et

- un montant de cent trente-quatre millions neuf cent dix mille dollars américains (USD 134.910.000) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat daté du 2 novembre 2009, délivré par la gérance de la Nouvelle Société Luxembourgeoise et l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui atteste que:

"1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise, représentant quatre-vingt dix pour cent (90%) du capital social de la Nouvelle Société Luxembourgeoise.

2. Les Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise et aucune des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise, n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à exiger qu'une ou plusieurs des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux statuts de Nouvelle Société Luxembourgeoise, les Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises à Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature et accomplies à la demande de l'Associé Unique au plus tard à la date de l'augmentation de capital de la Société.

8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la juste valeur marchande des Parts Sociales de la Nouvelle Société Luxembourgeoise est évaluée au moins à cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 135.000.000) selon le bilan annexé daté du 2 novembre 2009, et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu."

Ledit certificat, ainsi qu'une copie du bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui, aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la modification ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000), représenté par mille cent cinquante (1.150) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la modification ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SAUER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46741. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149027/184.

(090180660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Lux Service Manutention SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Industrielle Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 84.428.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009148239/9.

(090179389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Wepe Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 22, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009148237/12.

(090179050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Wallbridge Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.587.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2009 que:

- SER.COM Sàrl, société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Certifica Luxembourg S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 06/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009148236/15.

(090179545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

B2B Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.772.

Im Jahre zwei tausend neun,

den neunten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft B2B CAPITAL S.A., mit Sitz in L-6661 Born, 23, Hauptstrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.772 (NIN 2008 22 30 948),

gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2794 vom 19. November 2008, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 123 vom 20. Januar 2009.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand Rue.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,
und zum Stimmzähler Herr Michael KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Born nach Wasserbillig und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand Rue.

3.- Annahme des Rücktritts von Frau Christin KÖNIG als Mitglied des Verwaltungsrates.

4.- Ernennung von Frau Elina MICHAELIS, Privatbeamtin, wohnhaft in D- 54295 Trier, St.- Anna-Str. 77, als Mitglied des Verwaltungsrates.

IV.) Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von drei hundert zehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von ein und dreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Born nach Wasserbillig zu verlegen und demgemäss Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Frau Christin KÖNIG als Mitglied des Verwaltungsrates an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014:

Frau Elina MICHAELIS, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54295 Trier, St.- Anna-Str. 77, als Mitglied des Verwaltungsrates.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KALETA, P. SIMON, M. KLIPPEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 16. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009150262/72.

(090182651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

UrAsia Energy Holdings Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.314.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56354 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009148240/12.

(090179557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Scaramouche.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LUXMODE Diffusion s.à r.l.).

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009148235/13.

(090179051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Incar Equipment S.A., Société Anonyme,

(anc. Club Telecom S.A.).

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 83.247.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23 octobre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 novembre 2009.

Référence de publication: 2009148238/12.

(090178996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Kurtic S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5553 Remich, 8, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg E 4.198.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Becir KURTIC, retraité, né à B-H.Lepenica, le 1^{er} septembre 1948, numéro matricule 1948 09 01 358, demeurant à 2561 Luxembourg, 85 rue de Strasbourg,

2.- Madame Divna PETROVIC, sans état, née à SRB-G.Tresnjevica, le 3 juin 1953, numéro matricule 1953 06 03 345, demeurant à 2561 Luxembourg, 85 rue de Strasbourg,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est "KURTIC S.C.I."

Art. 4. Le siège social est établi à Remich, 8, Quai de la Moselle.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000,- EUR), divisé en MILLE (1.000) parts d'intérêts de UN EURO (1,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Monsieur Becir KURTIC, retraité, né à B-H.Lepenica, le 1 ^{er} septembre 1948, numéro matricule 1948 09 01 358, demeurant à 2561 Luxembourg, 85 rue de Strasbourg, - neuf cent quatre-vingt dix-neuf parts d'intérêts, en pleine propriété:	999
- une part d'intérêts, en nue propriété:	1
à 2.- Madame Divna PETROVIC, sans état, née à SRB-G.Tresnjevica, le 3 juin 1953, numéro matricule 1953 06 03 345, demeurant à 2561 Luxembourg, 85 rue de Strasbourg, - une part d'intérêts en usufruit:	1
	1
	1
Total: MILLE parts d'intérêts	1.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables avec l'accord d'associés représentant 75 % du capital social.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5553 Remich, 8, Quai de la Moselle..

2.- Est nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Becir KURTIC, retraité, né à B-H.Lepenica, le 1^{er} septembre 1948, numéro matricule 1948 09 01 358, demeurant à 2561 Luxembourg, 85 rue de Strasbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KURTIC; PETROVIC; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2009. Relation GRE/2009/4287. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 27 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009150227/115.

(090182669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

C&C Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.936.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CANTRELL & COCHRANE LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, with registered office at The Grange, Stillorgan Road, Co. Dublin, Ireland, with registered number 144987,

Represented by Florence Delille, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2123 Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 17th, 2009,

The said proxy, afterhaving been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

CANTRELL & COCHRANE LIMITED (hereaftered to as the "Sole Shareholder") is the sole shareholder of C&C Luxembourg Sàrl, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse, hereafter referred to as "the Company", incorporated by a deed enacted on August 27, 2009 by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

1.- The Company's corporate capital to be denominated in Great Britain Pound (GBP) using the exchange rate as of the date of incorporation of the Company;

2.- Article 5 of the by-laws of the Company to be amended so as to reflect the planned conversion of the Company's corporate capital;

3.- Modification of the term of office of the managers in relation with the first financial year; and

4.- Miscellaneous.

First resolution

The currency of the Company's corporate capital at the incorporation amounted to twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units divided into:

- 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class A units,
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class B units,
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class C units,
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class D units,
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class E units,
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class F units,
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class G units,
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class H units,
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class I units, and
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class J units
- each unit with a nominal value of EUR 1,- (one EURO).

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the Company's corporate capital from Euro to GBP to be set at the amount of GBP 10,960.- (ten thousand nine hundred sixty GBP), represented by ten thousand nine hundred sixty (10,960) units with a par value of GBP 1.- (one GBP) each, divided into:

- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class A units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class B units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class C units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class D units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class E units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class F units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class G units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class H units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class I units, and
- 52 (fifty-two) Class J units.

The EUR/GBP exchange rate is the one applicable as of August 27th, 2009, i.e. the date of incorporation of the Company (exchange rate 0.87692).

Second resolution

Article 5 of the by-laws of the Company be amended and replaced by the following text so as to reflect the conversion of the Company's corporate capital in GBP:

(in the English version): "The issued Corporation's corporate capital is set at TEN THOUSAND NINE HUNDRED SIXTY GREAT BRITAIN POUND (GBP 10,960.-) divided into:

- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class A units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class B units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class C units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class D units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class E units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class F units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class G units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class H units,
- 1,212 (one thousand two thousand twelve) Class I units, and
- 52 (fifty-two) Class J units,

each unit with a nominal value of GBP 1.- (one GREAT BRITAIN POUND) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up".

Third resolution

The term of office of the managers is extended and shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand eleven (2011).

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

A comparu:

CANTRELL & COCHRANE LIMITED, une société constituée selon la loi irlandaise, ayant son siège social à The Grange, Stillorgan Road, Co.Dublin, Ireland, numéro 144987,

Représentée par Florence Delille, demeurant professionnellement à L-2123 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 17 septembre 2009,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'associé unique dûment représenté ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte,

Le comparant déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

CANTRELL & COCHRANE LIMITED (ci-après "l'associé unique") est l'associé unique de C&C Luxembourg Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse, ci après dénommée "la Société", constituée suivant acte reçu le 27 août 2009 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

1.-Modification de la monnaie d'expression du capital social de la Société pour les livres sterling (GBP) au taux de change du jour de la constitution de la Société;

2.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la conversion du capital social;

3.- Modification du terme des mandats des gérants en relation avec la première année financière; et

4.- Divers;

Première résolution

La monnaie d'expression du capital social à la constitution de la Société était de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales divisées en:

1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie A,

1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie B,

1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie C,
1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie D,
1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie E,
1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie F,
1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie G,
1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie H,
1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie I, et
1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie J,
chaque action ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un EURO).

L'associé unique décide de modifier la monnaie d'expression du capital social de la Société de l'euro aux livres sterling pour le fixer au montant de GBP 10.960,- (dix mille neuf cent soixante livres sterling) représenté par dix mille neuf cent soixante (10.960) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) divisées en:

1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie A,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie B,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie C,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie D,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie E,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie F,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie G,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie H,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie I, et
52 (cinquante-deux) parts sociales de la catégorie J.

Le taux de change EUR/GBP appliqué est celui du 27 août 2009, date de la constitution de la Société (taux de change 0,87692).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter sa conversion en livres sterling.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société remplacé par le texte suivant:

(dans la version française) "Le capital social est fixé à DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE LIVRES STERLING (GBP 10.960,-) représenté par:

1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie A,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie B,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie C,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie D,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie E,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie F,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie G,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie H,
1.212 (mille deux cent douze) parts sociales de la catégorie I, et
52 (cinquante-deux) parts sociales de la catégorie J,

chaque action ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une LIVRE STERLING), avec tous les droits et obligations tel que déterminés dans les présents statuts et toutes ayant été entièrement libérées."

Troisième résolution

La fin des mandats des gérants est reportée et ceux-ci prendront fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille onze (2011).

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. DELILLE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38750. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009150263/172.

(090182107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Lufthansa SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.348.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. März 2009

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Jürgen Berg, Frau Silke Büdinger und Herrn Ralf Funk.

Herr Jürgen Berg soll weiterhin den Vorsitz des Verwaltungsrates übernehmen.

Demnach bestätigt die Gesellschafterversammlung die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt:

Herr Jürgen Berg

Frau Silke Büdinger

Herr Ralf Funk

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im März 2010 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S. à r.l., mit Sitz in Luxemburg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2009 endet.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. Oktober 2009

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Ernennung zweier Verwaltungsratsmitglieder und zwar:

1) Axel Tillmann, Leiter Konzernfinanzen, geboren am 19.02.1964 in Bergisch Gladbach, wohnhaft Am Schultsgarten, 19, 50129 Bergheim, Deutschland.

2) Roland Kern, Leiter Treasury, geboren am 15.07.1965 in Bensberg, wohnhaft Friedrich-Ebert-Straße, 4, 41539 Dormagen, Deutschland.

Somit bestätigt die Gesellschafterversammlung die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt:

Herr Jürgen Berg

Frau Silke Büdinger

Herr Ralf Funk

Herr Axel Tillmann

Herr Roland Kern

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im März 2010 stattfinden wird.

Luxemburg, im November 2009.

Lufthansa SICAV-FIS

Référence de publication: 2009148691/38.

(090180093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Dirbach Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 80.809.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 novembre 2009.

1. Démission du poste d'administrateur de Maître Xavier BETTEL avec effet immédiat.
 2. Nomination au poste d'administrateur de Madame Cindy RISSE, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, et ce, jusqu'au 21.11.2010.
 3. Nomination au poste de commissaire aux comptes de FINORTRUST S.A. établie à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive, et ce, jusqu'au 21.11.2010.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009148231/16.

(090179437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Yzach Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 100.929.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 novembre 2009.

1. Démission du poste d'administrateur de Maître Xavier BETTEL avec effet immédiat.
2. Nomination au poste d'administrateur de Madame Cindy RISSE, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, et ce, jusqu'au 02.03.2011.
3. Nomination au poste de commissaire aux comptes de FINORTRUST S.A. établie à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive, et ce, jusqu'au 02.03.2011.

Pour extrait sincère et conforme

A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009148233/15.

(090179493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Bauernhaff, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 117.090.

—
L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "G. SCHEUER, s. à r.l.", avec siège social à L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 41.311,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Gérard SCHEUER, indépendant, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 58, rue de la Montée, détentrice de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "BAUERENHAFF, s. à r.l." (numéro d'identité 2006 24 20 961), avec siège social à L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 117.090, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1565 du 17 août 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 637 du 24 mars 2009, a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . La société a pour objet:

- a) la mise en valeur et la gestion du patrimoine de la société;
- b) l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHEUER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3943. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009149023/39.

(090181120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Champs Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.131.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social de façon extraordinaire le 13 novembre 2009*

5^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 04 mars 2009 le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Dominique RANSQUIN, Réviseur d'Entreprises, né le 04 septembre 1951 à Namur (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, né le 10 septembre 1952 à Marrakech (Maroc), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMAN et de nommer comme nouvel Administrateur, avec effet au 04 mars 2009, Madame Brigitte DENIS, employée privée, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période statutaire de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour CHAMPS FINANCES HOLDING S.A.

C. BLONDEAU / D. RANSQUIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009148245/26.

(090178981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Dekima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.378.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den 14. September 2009.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Maître Pierre Metzler, geboren in Luxemburg am 28. Dezember 1969, Rechtsanwalt mit Berufsadresse in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

Der Komparent ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft ("société anonyme") gemäß dem geltenden luxemburgischen Recht und der vorliegenden Satzung aufzunehmen.

Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Name. Es besteht eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") unter der Bezeichnung DEKIMA S.A. (hiernach die "Gesellschaft").

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 3. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrats an jeden beliebigen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen oder andere Büros sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen könnten, auftreten oder sollten diese bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Die einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Gesellschaftszweck ist der Erwerb von Beteiligungen in welcher Form auch immer, sowohl ganz als auch in Teilen, an anderen Gesellschaften, in Luxemburg oder im Ausland, sowie das Eigentum, die Verwaltung und die Verwertung von solchen Beteiligungen.

Der Gesellschaftszweck ist, insbesondere, der Erwerb jeder Art von Wertpapieren, seien sie übertragbar oder nicht, Aktien, Anleihen, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen und anderen Papieren, einschließlich derer, die durch eine Regierung oder eine andere internationale, nationale oder örtliche Behörde herausgegeben werden, und aller dazu gehörigen Rechte, sei es durch Kauf, Einlage, Zeichnung, Kaufoption oder auf jede andere Art, als auch die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder auf jede andere Art. Zudem kann die Gesellschaft verbundene Patentrechte und Lizenzrechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann in jedweder Form leihen und Anleihen, wandelbare Anleihen und Schuldverschreibungen ausgeben. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder Gesellschaften, die derselben Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann ferner alle Rechtsgeschäfte vornehmen, die direkt oder indirekt den Erwerb von Beteiligungen, in jedweder Form an jedem Unternehmen oder jeder Personengesellschaft als auch die Verwaltung, Kontrolle, und Verwertung dieser Beteiligungen betreffen.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, industriellen oder finanziellen Geschäftsvorgänge durchführen, die den Gesellschaftszweck fördern oder unterstützen.

Titel II. Aktienkapital-Aktien

Art. 5. Kapital. Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) eingeteilt in 50.000,- (fünfzigtausend) Aktien zum Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 250.000.000,- (zweihundertfünfzig Millionen Euro) eingeteilt in 250.000.000 (zweihundertfünfzig Millionen) Aktien zum Nennwert von je EUR 1 (ein Euro).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, innerhalb von fünf Jahren nach Veröffentlichung der Gründungsurkunde der Gesellschaft in der öffentlichen Handelsblatt (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise innerhalb des Rahmens des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien gegen Bareinzahlung oder Sacheinlage nach den dann geltenden gesetzlichen Bestimmungen oder durch Einverleibung sämtlicher freier Rückstellungen und vorgetragener Gewinne, welche von Gesetzes wegen dem Kapital einverleibt werden können, in jedem Falle mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist speziell dazu ermächtigt, diese Kapitalerhöhungen durchzuführen ohne den dann bestehenden Aktionären ein Vorzugszeichnungsrecht zu gewähren. Der Verwaltungsrat kann jedes ordnungsgemäß bevollmächtigte Verwaltungsratsmitglied, jeden Funktionsträger der Gesellschaft oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen zu akzeptieren und Zahlungen für die Aktien entgegenzunehmen, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen.

Nach jeder im Zuge dieser Ermächtigung erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung, wird Artikel 5 der Satzung dementsprechend umgeändert und der Verwaltungsrat wird sämtliche Schritte unternehmen oder eine Person ermächtigen, alle notwendigen Schritte zu unternehmen, um die Durchführung und Veröffentlichung dieser Umänderung vorzunehmen.

Das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre in einem oder mehreren Schritten erhöht oder herabgesetzt werden. Die Hauptversammlung der Aktionäre wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 6. Aktien. Die Aktien der Gesellschaft können nach Wahl des Aktionärs Inhaberaktien oder Namensaktien sein.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie im Besitz von mehreren Personen ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte der betreffenden Aktie aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

Die gleiche Bestimmung ist anzuwenden im Falle eines Widerstreites zwischen einem Nießbraucher (usufruitier) und dem nackten Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen Pfandschuldner und Pfandgläubiger.

Titel III. Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 7. Befugnisse. Jede ordnungsgemäß zusammengesetzte Aktionärsversammlung wird die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft vertreten. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu ratifizieren.

Art. 8. Jährliche und Außerordentliche Hauptversammlung. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg-Stadt am letzten Mittwoch im Monat Juni, und zum ersten Mal im Jahre zweitausendundzehn statt.

Sollte dieser Tag ein Feiertag im Großherzogtum Luxemburg sein, findet die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern das Gesetz oder die Satzung nichts Gegenteiliges vorsehen, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Aktionäre mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Dabei gewährt jede Aktie eine Stimme.

Ein Aktionär kann auf jeder Hauptversammlung der Aktionäre durch eine andere Person mittels schriftlicher Vollmacht vertreten werden.

Jeder Aktionär kann auf jeder Hauptversammlung durch Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche alle Personen, die an der Sitzung teilnehmen, befähigen sich gegenseitig zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine Sitzung kann ebenfalls allein durch Konferenzschaltung abgehalten werden. Diese Art der Teilnahme an einer Sitzung ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an solch einer Sitzung.

Falls alle Aktionäre an der Hauptversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung der Aktionäre ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

Die Satzung kann wirksam abgeändert werden, sofern mindestens die Hälfte des Kapitals anwesend oder vertreten ist, durch eine Mehrheit von mindestens zweidrittel (2/3) der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre. Sollte die erste Bedingung nicht erfüllt sein, kann eine zweite Hauptversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen einberufen werden. Diese zweite Hauptversammlung ist beschlussfähig ungeachtet des Anteils des anwesenden und vertretenen Kapitals. Die Änderung der Staatsangehörigkeit der Gesellschaft und die Erhöhung der Verpflichtungen der Aktionäre können nur durch die einstimmige Zustimmung aller Aktionäre herbeigeführt werden.

Art. 9. Alleiniger Gesellschafter. Hat die Gesellschaft nur ein Aktionär besitzt dieser alleinige Aktionär alle Befugnisse der Hauptversammlung.

Die im Rahmen des vorhergehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

Art. 10. Gläubiger, Rechtsnachfolger und Erben. Den Gläubigern, Rechtsnachfolgern oder Erben ist es nicht gestattet Vermögensgegenstände oder Dokumente der Gesellschaft mit einem Siegel zu versehen.

Titel IV. Verwaltungsrat

Art. 11. Zusammensetzung. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens 3 (drei) Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen, besteht.

Wurde die Gesellschaft jedoch von einem alleinigen Aktionär gegründet, oder wurde in einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass die Gesellschaft nur noch einen Aktionär besitzt, so kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrates, bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre die der Feststellung der Anwesenheit von mehr als einem Aktionär folgt, auf ein Mitglied beschränkt werden.

Die(Das) Verwaltungsratsmitglied(er) werden (wird) von der Hauptversammlung der Aktionäre oder, je nach dem, von dem alleinigen Aktionär ernannt, die (der) ihre Anzahl bestimmt und sowohl die Dauer des Mandats, welche 6 (sechs) Jahre nicht überschreiten darf, als auch ihre Vergütung festsetzt. Sie(Es) werden (wird) das Mandat so lange innehaben, bis ihre (sein) Nachfolger gewählt sind(ist).

Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktionärs mit oder ohne Begründung (ad nutum) seines Mandates enthoben werden.

Im Falle eines oder mehrerer freien/freier Sitze(s) im Verwaltungsrat aufgrund eines Todesfalles, Rücktritts oder aus sonstigem Grund, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Gesetzes einen solchen freien Sitz besetzen. In einem solchen Falle stimmt die Hauptversammlung der Aktionäre über die Ernennung auf ihrer nächsten Sitzung ab.

Art. 12. Organisation. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und kann aus seiner Mitte einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss und dafür verantwortlich ist, die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen zu führen.

Der Verwaltungsrat kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder an dem, in der Einberufung festgesetzten, Ort zusammen.

Der Vorsitzende hat auf allen Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz inne, in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat einen pro tempore Vorsitzenden durch Mehrheitswahl der auf einer solchen Sitzung Anwesenden einsetzen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden einzeln zu jeder Verwaltungsratssitzung geladen.

Außer im Falle von Dringlichkeit, welche in der Einberufung angegeben ist oder mit vorhergehender Zustimmung aller, die berechtigt sind zugegen zu sein, hat die schriftliche Einberufung zur Verwaltungsratssitzung mindestens innerhalb von vierundzwanzig Stunden zu erfolgen. Die Sitzung ist ohne vorherige Einberufung ordnungsgemäß gehalten, falls alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Auf die Einberufung kann durch schriftliche Zustimmung jedes Verwaltungsratsmitgliedes verzichtet werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Verwaltungsratsmitglied schriftliche Vollmacht erteilen, es bei einer Sitzung des Verwaltungsrates zu vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann auf jeder Sitzung des Verwaltungsrates durch Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche alle Personen, die an der Sitzung teilnehmen, befähigen sich gegenseitig zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine Sitzung kann ebenfalls allein durch Konferenzschaltung abgehalten werden. Diese Art der Teilnahme an einer Sitzung ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung. Die Protokolle solcher Verwaltungsratssitzungen sind von allen auf der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern zu genehmigen und zu unterschreiben.

Die Verwaltungsratssitzung kann, einstimmig, Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichen Dokumenten durch Rundschreiben fassen, sofern dem schriftlich zugestimmt wurde. Die Gesamtheit wird das die Beschlüsse beweisende Protokoll bilden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrzahl der Verwaltungsratsmitglieder auf der Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen der Verwaltungsratsmitglieder gefasst, die auf solch einer Sitzung anwesend oder vertreten sind.

Art. 13. Befugnisse. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorausgehenden Einverständnis der Hauptversammlung der Aktionäre, an ein oder mehrere Mitglied(er) des Verwaltungsrates, an eine Drittperson oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingend Verwaltungsratsmitglieder sein müssen) übertragen, welches unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Verwaltungsrat festgelegt werden, beraten. Er kann außerdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person oder Personen, welche nicht zwingend Verwaltungsratsmitglied(er) sein muss (müssen), übertragen, Funktionsträger und Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 14. Vertretung. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds oder durch die Einzelunterschrift der Person oder Personen, welcher (n) solche Vertretungsmacht vom Verwaltungsrat übertragen wird, verpflichtet.

Titel V. Überwachung der Gesellschaft

Art. 15. Kommissar. Die Überwachung der Geschäfte der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Aufsichtskommissar(en) (commissaire aux comptes), die Aktionäre der Gesellschaft sein können oder nicht. Die Hauptversammlung der Aktionäre ernennt die Aufsichtskommissare und legt ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates fest, welches 6 (sechs) Jahre nicht überschreiten kann.

Titel VI. Geschäftsjahr - Jahresabschlüsse

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember, mit der Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Gründungstag der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember zweitausendundzehn endet.

Art. 17. Jahresabschluss. Die Jahresabschlüsse werden jedes Jahr, am Ende des Geschäftsjahres, vom Verwaltungsrat erstellt und stehen den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Verwendungsverpflichtung erlischt, wenn und soweit die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10 %) des in Artikel 5 dargelegten gezeichneten Gesellschaftskapitals, oder des von Zeit zu Zeit in Übereinstimmung mit Artikel 5 erhöhten oder herabgesetzten gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates bestimmt die Hauptversammlung der Aktionäre über die Verfügung des jährlichen Reingewinns.

Alle Aktien nehmen hinsichtlich der Dividendenausschüttung den gleichen Rang ein.

Im Falle von teilweise einbezahlten Aktien werden die Dividenden anteilig zum einbezahlten Betrag ausgeschüttet.

Vorschüsse auf Dividenden können unter den gesetzlichen Bedingungen ausgezahlt werden.

Titel VII. Auflösung - Liquidation

Art. 18. Auflösung-Liquidation. In Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden, welche über diese Auflösung entscheiden und die Befugnisse und Vergütungen des Liquidators /der Liquidatoren festlegen wird.

Titel VIII. Schlussbestimmung - Anwendbares Recht

Art. 19. Geltendes Recht. Alle Punkte, die nicht ausdrücklich durch die vorliegende Satzung geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wie abgeändert, bestimmt.

Zeichnung und Zahlung

Die Zeichner haben wie folgt gezeichnet und folgende Beträge bar eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Anzahl der Aktien
Pierre Metzler	50.000,-	50.000,-	50.000
GESAMT:	50.000,-	50.000,-	50.000

Jede der 50.000 (fünfzigtausend) Aktien der Gesellschaft wurde zu 100% (einhundert Prozent) eingezahlt; der Nachweis dieser Zahlung ist dem unterzeichneten Notar erbracht worden, so dass der Betrag von EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wie abgeändert vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Kosten

Die aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, werden durch die Gesellschaft getragen und werden auf ungefähr eintausend Euro geschätzt.

Entschlüsse des alleinigen Aktionärs

Alsdann fasste die oben erwähnte Person, vertreten wie vorgenannt, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf 3 (drei) und die Zahl der Aufsichtskommissare auf 1 (ein) festgesetzt.

2. Folgende Personen werden mit sofortiger Wirkung als Mitglieder des Verwaltungsrats bestellt:

- Herr Michael Mettler, Geschäftsmann, geboren in Morbach (Bundesrepublik Deutschland) am 12. März 1960, mit Berufsadresse in D-54497 Morbach, Hochwaldstrasse 22;

- Frau Karin Mettler, Geschäftsfrau, geboren in Birkenfeld (Bundesrepublik Deutschland) am 2. Februar 1969 mit Berufsadresse in D-54497 Morbach, Hochwaldstrasse 22;

- Herr Stéphane Deitz, Finanzdirektor, geboren in Luxemburg am 26. März 1969, mit Berufsadresse in L-1930 Luxemburg, 66 Avenue de la Liberté;

3. Herr Werner Tiedemann, Jurist, geboren in Wangen im Allgäu (Bundesrepublik Deutschland) am 15. September 1965, mit Berufsadresse in D-54497 Morbach, Hochwaldstrasse 22, wird zum Aufsichtskommissar ernannt.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1930 Luxemburg, 66 Avenue de la Liberté.

5. Das Mandat der Verwaltungsräte und des Aufsichtskommissars erlischt am

Ende der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre, welche den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 genehmigt.

6. Die bei der Gründung der Gesellschaft ausgegebenen und gezeichneten Aktien der Gesellschaft werden die Form von Inhaberaktien haben.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie am Anfang des Dokuments erwähnt. Nach Verlesung der Urkunde an den Kompartmenten, hat derselbige mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Pierre Metzler, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2009. LAC/2009/37775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

- Für gleichlautende Kopie -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009149028/244.

(090181140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Meritaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.545.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2009 que la société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 19/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009148234/15.

(090179496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

LLWI & B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 74.859.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 novembre 2009

1. Démission du poste d'administrateur de Maître Xavier BETTEL avec effet immédiat.

2. Nomination au poste d'administrateur de Madame Cindy RISSE, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, et ce, jusqu'au 24.11.2010

3. Nomination au poste de commissaire aux comptes de FINORTRUST S.A. établie à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive, et ce, jusqu'au 24.11.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009148230/16.

(090179414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Belgrave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.989.

—
Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique datée du 18 septembre 2009:

- que les mandats des administrateurs sortants:

* Mme Gloria Soledad MADRID JARAMILLO, demeurant à Morelia 8002, Vistra del Valle, MEX-32690 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique, également Présidente du Conseil d'Administration,

* M. Noel Edmundo BUSTILLOS DELGADO, demeurant à Misión de Senecu 7916, Fracc. Las Misiones, MEX-32539 Juarez, Chihuahua, Mexique, et

* Mme Sara Hilda ANAYA ESPINOZA, demeurant à Ejercito Nacional 5925, Col. Real de las Torres, MEX-32390 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique,

ainsi que celui du commissaire aux comptes:

* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009148210/23.

(090179612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Chasselas Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.076.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de

l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 mai 2009 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambrosien, Reinald Loutsch et Madame Elise Le-thuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six années, immatriculé auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 51238. Leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009148225/18.

(090179274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

—
Le bilan rectifié au décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 17/07/08 n° L080103782.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148221/11.

(090179326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

MJM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.988.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009148219/12.

(090179585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

MEZZANINE 2000 (Prezioso) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.147.

—
EXTRAIT

La dénomination du gérant A, Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l. de la société Mezzanine 2000 (Prezioso) S.à r.l. (B 109147) a changé:

Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009148227/13.

(090179321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Ffauf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 66.379.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 novembre 2009 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* Mme Monica CANOVA, secrétaire, demeurant au Via Roncaiolo, CH-6874 Castel San Pietro, également Présidente du Conseil d'Administration;

* M. Fabrizio CODONI, comptable, demeurant au Via Roncaiolo, CH-6874 Castel San Pietro;

* M. Massimo STORARO, comptable, demeurant au 7, Via Marconi, I-31100 Treviso;

* M. Marc SCHMIT chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- ainsi que celui du commissaire aux comptes:

* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009148217/22.

(090179629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Metrico Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 36, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 99.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148216/10.

(090179655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 33.671.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 novembre 2008, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, représentée par M. Guy KETTMANN, représentant permanent, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par M. Jean BODONI, représentant permanent, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par M. Guy BAUMANN, représentant permanent, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux

comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, qui ont été nommés le 25 octobre 2007, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour: SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009148222/22.

(090179093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

ADM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.648.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148218/10.

(090179606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.133.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 04 novembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que l'Assemblée Générale a, entre autres, pris la résolution suivante à l'unanimité:

L'Assemblée a approuvé avec effet au 29.02.2008 les pouvoirs qui ont été conférés à Monsieur Giancarlo DENEGRI, administrateur du groupe A et Président, par le conseil d'administration en date du 29.02.2008, à savoir:

1. conclure, modifier, annuler et céder, avec les clauses les plus adaptées, y compris la clause d'arbitrage, les contrats passifs (d'adhésion) concernant, pour des montants non supérieurs à 1 000 000 d'euros:

- l'acquisition, la vente et l'échange d'effets mobiliers incluant ceux qui sont enregistrés dans des Registres publics dont les obligations d'état et les obligations non garanties de sociétés mais à l'exclusion de tous autres titres, ainsi que des délais et lieux des publications et dépôts réguliers;

2. mener à bonne fin auprès des bureaux de l'administration des douanes et des accises, des compagnies de transport, des chambres de commerce et des bureaux de poste, les opérations de transport, de remise et de collecte de marchandises, valeurs monétaires, colis, paquets, instruments financiers et correspondances, incluant les correspondances recommandées, prioritaires et recommandées avec accusés de réception.

3. signer des commandes pour des fournisseurs dans le cadre de contrats en cours/contrats de prestations de service précédemment conclus par la Société, en respectant strictement les conditions stipulées pour des montants non supérieurs à 1 000 000 d'euros;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SAIPEM Luxembourg S.A. / Saipem Luxembourg SA

Signatures / Giancarlo Denegri

Le Conseil d'Administration / Chairman

Référence de publication: 2009148208/28.

(090179601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Forestière Internationale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 68.974.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 novembre 2009.

1. Démission du poste d'administrateur de Maître Xavier BETTEL avec effet immédiat.

2. Nomination au poste d'administrateur de Madame Cindy RISSE, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, et ce, jusqu'au 17.04.2011.

3. Nomination au poste de commissaire aux comptes de FINORTRUST S.A. établie à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive, et ce, jusqu'au 17.04.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009148232/16.

(090179479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Echelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.508.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique datée du 29 juin 2009 que Mme Patricia CASTILLO GARCIA a été révoquée de son mandat d'administrateur et que M. Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, demeurant au 4421, Fuente del Zeus, Jardines del Lago, MEX - C.P. 32616 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique a été nommé à la fonction d'administrateur, en son remplacement.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Il résulte également d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 29 juin 2009 que M. Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, précité, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009148215/17.

(090179622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Arcano Global Opportunity II (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009148211/15.

(090179583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Night Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 93.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148205/10.

(090179073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Fresenius Kabi Finance I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.454.

Les comptes annuels pour la période du 5 septembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2009148207/12.

(090179238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Night Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 93.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148202/10.

(090179079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Night Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 93.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148200/10.

(090179086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Night Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 93.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148199/10.

(090179088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009148198/9.

(090179333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Frame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 57.395.

Constituée par-devant M^e Franck Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 136 du 20 mars 1997, modifiée par-devant M^e Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 309 du 10 janvier 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRAME S.à r.l.

Bernard & Associés, Société civile

Référence de publication: 2009148182/15.

(090179045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Krisian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 79.848.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009148186/9.

(090178949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Fresenius Finance I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.453.

Les comptes annuels pour la période du 5 septembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2009148209/12.

(090179236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Night Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 93.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148201/10.

(090179082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

HAPOGA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 143.189.

Im Jahre zwetausend und neun, den zweiundzwanzigsten des Monates Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Alfred Albert Schu, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66706 Perl-Eft-Hellendorf, Im Thielenbungert 12, geboren am 15. August 1965 in D -Trier, und

2. Herr Alex Sulkowski, Geschäftsführer, mit beruflichem Wohnsitz in L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff, geboren am 14. Juli 1953 in Luxemburg,

beide hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Jurist, mit Geschäftsadresse in L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmachten, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Komparenten und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben registriert zu werden. Diese Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchten den instrumentierenden Notar nachstehendes zu beurkunden:

I. Die Komparenten sind die alleinigen Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen "HA-POGA", mit Gesellschaftssitz in 27, Z.A.E. le Triangle Vert, L-5691 Ellange, eingetragen am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 143.189, gegründet aufgrund einer notariellen Urkunde vom 4. November 2008, erstellt von dem unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Memorial C Nummer 661 vom 26. März 2009, deren Satzung zuletzt aufgrund einer notariellen Urkunde vom 18. Juni 2009, erstellt von dem unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1416 vom 22. Juli 2009, abgeändert worden ist.

II. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausend fünfhundert Euro (€ 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-) pro Anteil.

Erster Beschluss

Die Anteilseigner beschliessen das Objekt der Gesellschaft wie folgt zu erweitern und Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

1. Der Vertrieb von Schwimmbadelementen und Poolzubehör, sowie die diesbezügliche Montage von Fertigzubehör, den laufenden Unterhalt von Poolanlagen sowie Gartenanlagen und Hausmeisterarbeiten, mit Ausnahme aller Arbeiten die einem Handwerksmeisterbetrieb von Rechtswegen zufallen (Bereich „Schwimmbad“).

2. Die Zucht und der Handel von Pflanzen, Obstbäumen, Blumen, Sämereien und Früchten, der Handel mit Gärtnerartikeln und Maschinen sowie mit sämtlichen Materialien und Produkten welche einen direkten oder indirekten Bezug zum Gesellschaftszweck haben, die Restaurierung alter Bäume und Ausübung der Landschaftsbildnerkunst, sowie der Unterhalt von Gartenanlagen (Bereich „Gärtnerei“).

Die Gesellschaft kann jede Art industrieller Tätigkeit ausüben sowie eine dem Publikum zugängliche Geschäftseinrichtung unterhalten. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.“

Zweiter Beschluss

Die Anteilseigner beschliessen Artikel 12 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Einzelne Geschäftsführer können für einzelne Bereiche des Gesellschaftszweckes zuständig sein. Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu Handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des zuständigen Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern des Geschäftsführerrates. Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift des zuständigen Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Konditionen seines Amtes festlegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Geschäftsführerratssitzung gefasste Beschlüsse.

Jedes, sowie alle Mitglieder des Geschäftsführerrates können mittels Telefon- oder Video- Konferenz-Gespräch, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören und zu verstehen an Geschäftsführerratssitzungen teilnehmen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerratssitzung mittels dieser Kommunikationsmittel gilt als gleichgesetzt zur persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.“

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft wird von folgenden Geschäftsführern verwaltet:

1. Zuständigkeitsbereich „Schwimmbad“:

- Herr Alfred Albert Schu, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66706 Perl-Eft-Hellendorf, Im Thielenbungert 12, geboren am 15. August 1965 in D-Trier 2.

2. Zuständigkeitsbereich „Gärtnerei“:

- Frau Manuela Klein, selbstständige Gewerbetreibende - Garten und Landschaft, geboren am 27. Februar 1973, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen, Marienstrasse 2

Das Mandat der Geschäftsführer gilt auf unbestimmte Zeit. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Gesellschafterversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, unterzeichneten dieselben mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44757. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009150270/85.

(090182629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

MEZZANINE 2000 (Prezioso) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.147.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 octobre 2009 que les démissions de M. Bart Zech et M. Roeland P. Pels en tant que gérants B sont acceptées avec effet immédiat.

M. Ivo Hemelraad et M. Frank Walenta avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg sont élus nouveaux gérant B, avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- Vistra (Luxembourg) S.à r.l., gérant A

- Mr. Ivo Hemelraad, gérant B

- Mr. Frank Walenta, gérant B

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009148228/18.

(090179323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.010.

Suite aux résolutions du conseil de gérance du 16 septembre 2009, la décision suivante a été prise:

- Le siège social de la Société a changé. La Société ne se situe plus au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg mais au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huhtalux S.à r.l.

Martinus Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2009147049/15.

(090177715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.